

Guide de lecture de la grille tarifaire 2026/2027

Afin de faciliter la lecture des tarifs, nous vous invitons à consulter les modalités ci-dessous. Le montant de la formation dépend soit du mode de financement, soit de la situation fiscale individuelle.

1. Les types de tarifs :

Tarif 1 (Financement tiers) : S'applique lorsque la formation est prise en charge par un organisme (France Travail, OPCO, employeur, etc.).

Tarif 2 (Individuel payant) : S'applique lorsqu'une personne physique finance elle-même sa formation. Ce tarif peut être dégressif selon ses revenus (voir "Tarification différenciée").

Tarif de base : S'applique par défaut aux financements tiers ou aux individuels payant ayant un quotient fiscal (QF) supérieur à 24 000 €.

2. La tarification différenciée (selon vos ressources)

Pour les personnes physiques finançant personnellement leur formation, il est appliqué un barème basé sur le quotient fiscal.

Mode de calcul du QF : $QF = \frac{\text{Revenu Fiscal de Référence (Ligne 25 avis d'imposition)}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$

Référence fiscale : Pour l'année 2026, utiliser l'avis d'imposition 2026 (revenus 2025).

PRESTATION	PUBLIC VISÉ	STRUCTURE LYON 2	TARIFS 25/26	MODIFICATION	TARIFS 26/27	OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES Formations pouvant faire l'objet d'une exonération (tarifaires, techniques, matérielles, organisationnelles...)
DIPLOMES NATIONAUX						
Redoublement (année N+1)	FORMATION CONTINUE	Toutes les composantes	DN	Pas de modification du tarif	DN	
Année supplémentaire (année N+2)	FORMATION CONTINUE	Toutes les composantes	515 € + DN	Pas de modification du tarif	515 € + DN	
Licence Générale (hors alternance)	FORMATION CONTINUE	Toutes les composantes	Tarif de base : 5 410 € QF de 14 001 € à 24 000 € : 2 705 € QF ≤ 14 000 € : 1 340 €	Pas de modification du tarif	Tarif de base : 5 410 € QF de 14 001 € à 24 000 € : 2 705 € QF ≤ 14 000 € : 1 340 €	
Licence Professionnelle (hors alternance)	FORMATION CONTINUE	Toutes les composantes	Tarif de base : 7 355 € QF de 14 001 € à 24 000 € : 3 680 € QF ≤ 14 000 € : 1 340 €	Pas de modification du tarif	Tarif de base : 7 355 € QF de 14 001 € à 24 000 € : 3 680 € QF ≤ 14 000 € : 1 340 €	
Master 1 dont MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation)	FORMATION CONTINUE	Toutes les composantes	Tarif de base : 5 410 € QF de 14 001 € à 24 000 € : 3 605 € ≤ 14 000 € : 2 780 €	Pas de modification du tarif	Tarif de base : 5 410 € QF de 14 001 € à 24 000 € : 3 605 € ≤ 14 000 € : 2 780 €	
Mastert 2 dont MEEF (hors parcours aménagés et aternance)	FORMATION CONTINUE	Toutes les composantes	Tarif de base : 5 950 € QF de 14 001 € à 24 000 € : 3 760 € QF ≤ 14 000 € : 2 780 €	Pas de modification du tarif	Tarif de base : 5 950 € QF de 14 001 € à 24 000 € : 3 760 € QF ≤ 14 000 € : 2 780 €	
DIPLOMES NATIONAUX PARCOURS AMENAGÉS OU EN FORTE TENSION						
Master 1 et 2 Sociologie - Recherche en Commun et Transitions Territoriales RCT	FORMATION CONTINUE	ASSP	Tarif 1 : 5 950 € Tarif 2 : QF de 14 001 € à 24 000 € : 3 760 € QF ≤ 14 000 € : 2 780 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 5 950 € Tarif 2 : QF de 14 001 € à 24 000 € : 3 760 € QF ≤ 14 000 € : 2 780 €	
Master 1 et 2 Intervention et Développement Social - ANALYse et Conception de l'Intervention Sociale - ANACIS, en 18 mois	FORMATION CONTINUE	ASSP	Tarif 1 : 5 950 € Tarif 2 : QF de 14 001 € à 24 000 € : 3 760 € QF ≤ 14 000 € : 2 780 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 5 950 € Tarif 2 : QF de 14 001 € à 24 000 € : 3 760 € QF ≤ 14 000 € : 2 780 €	
Master 2 Sociologie - Sociologie et Diagnostic des Organisations - SDO, en 18 mois	FORMATION CONTINUE	ASSP	Tarif 1 : 5 950 € Tarif 2 : QF de 14 001 € à 24 000 € : 3 760 € QF ≤ 14 000 € : 2 780 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 5 950 € Tarif 2 : QF de 14 001 € à 24 000 € : 3 760 € QF ≤ 14 000 € : 2 780 €	
Master 2 Etudes sur le Genre - Egalités	FORMATION CONTINUE	ASSP	Tarif 1 : 5 950 € Tarif 2 : QF de 14 001 € à 24 000 € : 3 760 € QF ≤ 14 000 € : 2 780 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 5 950 € Tarif 2 : QF de 14 001 € à 24 000 € : 3 760 € QF ≤ 14 000 € : 2 780 €	
Master 2 Economie Sociale et Solidaire, en 18 mois	FORMATION CONTINUE	SEG	Tarif de base : 5 950 € QF de 14 001 € à 24 000 € : 3 760 € QF ≤ 14 000 € : 2 780 €	Pas de modification du tarif	Tarif de base : 5 950 € QF de 14 001 € à 24 000 € : 3 760 € QF ≤ 14 000 € : 2 780 €	

PRESTATION	PUBLIC VISÉ	STRUCTURE LYON 2	TARIFS 25/26	MODIFICATION	TARIFS 26/27	OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES Formations pouvant faire l'objet d'une exonération (tarifaires, techniques, matérielles, organisationnelles...)
Master 2 Management Stratégique parcours Etudes et Conseils en stratégie Marketing Master 2 Risques et Environnement (RISE), parcours Gouvernance des risques environnementaux Master 2 Economie de l'Environnement et des Transports, parcours Transports Réseaux et Territoires (TRT)	FORMATION CONTINUE	SEG	Tarif de base : 7 465 € QF de 14 001 € à 24 000 € : 4 840 € QF ≤ 14 000 € : 2 780 €	Pas de modification du tarif	Tarif de base : 7 465 € QF de 14 001 € à 24 000 € : 4 840 € QF ≤ 14 000 € : 2 780 €	
Master 2 Direction des Projets et Etablissement Culturels Développement Culturel et Direction des projets DCDP, 18 mois	FORMATION CONTINUE	ICOM	Tarif de base : 5 950 € QF de 14 001 € à 24 000 € : 3 760 € QF ≤ 14 000 € : 2 780 €	Pas de modification du tarif	Tarif de base : 5 950 € QF de 14 001 € à 24 000 € : 3 760 € QF ≤ 14 000 € : 2 780 €	
Master 2 OPSIE FC et FI Master 2 informatique, parcours Statistique et Informatique (SISE) Master 2 Informatique, parcours Ingénierie du Jeu Vidéo (GAMAGORA)	FORMATION CONTINUE	ICOM	Tarif 1 : 7 465 € Tarif 2 : 3 605 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 7 465 € Tarif 2 : 3 605 €	
MASTER 2 ERGONOMIE	FORMATION CONTINUE	IETL	Tarif de base : 7 465 € QF de 14 001 € à 24 000 € : 4 840 € QF ≤ 14 000 € : 2 780 €	Pas de modification du tarif	Tarif de base : 7 465 € QF de 14 001 € à 24 000 € : 4 840 € QF ≤ 14 000 € : 2 780 €	Ce parcours n'ouvre plus à l'alternance.
MIFA COURT (parcours aménagé)	FORMATION CONTINUE	ISPEF	Tarif unique : 3 295 €	Pas de modification du tarif	Tarif unique : 3 295 €	
MASTER 2 ADMINISTRATION PUBLIQUE / MANAGEMENT PUBLIC (parcours aménagé)	FORMATION CONTINUE	UFR DROIT	Tarif de base : 1 300 € Tarif spécifique pour les agents ayant obtenus le DU Management Public : 800 €	Pas de modification du tarif	Tarif de base : 1 300 € Tarif spécifique pour les agents ayant obtenus le DU Management Public : 800 €	
Master 2 Urbanisme et Aménagement, parcours Projet Master 2 Urbanisme et Aménagement, parcours Stratégie	FORMATION CONTINUE	TT	Tarif de base : 7 465 € QF de 14 001 € à 24 000 € : 4 840 € QF ≤ 14 000 € : 2 780 €	Pas de modification du tarif	Tarif de base : 7 465 € QF de 14 001 € à 24 000 € : 4 840 € QF ≤ 14 000 € : 2 780 €	
CFP (parcours aménagé) Licence 2- année 1	FORMATION CONTINUE	INSTITUT DE PSYCHOLOGIE	Tarif 1 : 3 200 € / an Tarif 2 : 1 600 € / an si QF > 24 000 € 800 € / an si QF de 14 001 € à 24 000 € 400 € / an si QF ≤ 14 000 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 3 200€ / an Tarif 2 : 1 600 € / an si QF > 24 000 € 800 € / an si QF de 14 001 € à 24 000 € 400 € / an si QF ≤ 14 000 €	
CFP (parcours aménagé) Licence 2- année 2	FORMATION CONTINUE	INSTITUT DE PSYCHOLOGIE	Tarif 1 : 2 200 € / an Tarif 2 : 1 100 € / an si QF > 24 000 € 550 € / an si QF de 14 001 € à 24 000 € 275 € / an si QF ≤ 14 000 €	Modification du tarif	Tarif 1 : 3 200€ / an Tarif 2 : 1 600 € / an si QF > 24 000 € 800 € / an si QF de 14 001 € à 24 000 € 400 € / an si QF ≤ 14 000 €	Revalorisation sur 3 ans décidée en 2025
CFP (parcours aménagé) Licence 3 année 1 et année 2	FORMATION CONTINUE	INSTITUT DE PSYCHOLOGIE	Tarif 1 : 2 200 € / an Tarif 2 : 1 100 € / an si QF > 24 000 € 550 € / an si QF de 14 001 € à 24 000 € 275 € / an si QF ≤ 14 000 €	Modification du tarif	Tarif 1 : 2 500€ / an Tarif 2 : 1 250 € / an si QF > 24 000 € 625 € / an si QF de 14 001 € à 24 000 € 325 € / an si QF ≤ 14 000 €	Revalorisation sur 3 ans décidée en 2025.
CFP (parcours aménagé) Master 1- année 1 et année 2	FORMATION CONTINUE	INSTITUT DE PSYCHOLOGIE	Master 1 - année 1 : Tarif 1 : 3 600€ / an Tarif 2 : 1 800 € / an si QF > 24 000 € 900 € / an si QF de 14 001 € à 24 000 € 450 € / an si QF ≤ 14 000 € Master 1 - année 2 : Tarif 1 : 2 600€ / an Tarif 2 : 1 300 € / an si QF > 24 000 € 650 € / an si QF de 14 001 € à 24 000 € 325 € / an si QF ≤ 14 000 €	Modification du tarif	Tarif 1 : 4 600€ / an Tarif 2 : 2 300 € / an si QF > 24 000 € 1 150 € / an si QF de 14 001 € à 24 000 € 575 € / an si QF ≤ 14 000 €	Revalorisation sur 3 ans décidée en 2025

PRESTATION	PUBLIC VISÉ	STRUCTURE LYON 2	TARIFS 25/26	MODIFICATION	TARIFS 26/27	OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES Formations pouvant faire l'objet d'une exonération (tarifaires, techniques, matérielles, organisationnelles...)
CFP (parcours aménagé) Master 2 : année 1 et année 2	FORMATION CONTINUE	INSTITUT DE PSYCHOLOGIE	Tarif 1 : 2 600€ / an Tarif 2 : 1 300 € / an si QF > 24 000 € 650 € / an si QF de 14 001 € à 24 000 € 325 € / an si QF ≤ 14 000 €	Modification du tarif	Tarif 1 : 3 000€ / an Tarif 2 : 1 500 € / an si QF > 24 000 € 750 € / an si QF de 14 001 € à 24 000 € 375 € / an si QF ≤ 14 000 €	Revalorisation décidée en 2025
FPP Licence- parcours aménagé	FORMATION CONTINUE	INSTITUT DE PSYCHOLOGIE	Tarif 1 : 2 300€ / an Tarif 2 : 1 150 € / an si QF > 24 000 € 600 € / an si QF de 14 001 € à 24 000 € 300 € / an si QF ≤ 14 000 €	Modification du tarif	Tarif 1 : 2 300€ / an Tarif 2 : 1 300 € / an si QF > 24 000 € 700 € / an si QF de 14 001 € à 24 000 € 350 € / an si QF ≤ 14 000 €	Revalorisation décidée en 2025
FPP Master- parcours aménagé	FORMATION CONTINUE	INSTITUT DE PSYCHOLOGIE	Tarif 1 : 2 600€ / an Tarif 2 : 1 300 € / an si QF > 24 000 € 650 € / an si QF de 14 001 € à 24 000 € 325 € / an si QF ≤ 14 000 €	Modification du tarif	Tarif 1 : 2 600€ / an Tarif 2 : 1 300 € / an si QF > 24 000 € 700 € / an si QF de 14 001 € à 24 000 € 350 € / an si QF ≤ 14 000 €	Revalorisation décidée en 2025
FORSE - LICENCE 3 (parcours aménagé)	FORMATION CONTINUE	ISPEF	Tarif 1 : 2 269 € Tarif 2 : 1 080 €	Modification du tarif	Tarif 1 : 2 290 € Tarif 2 : 1 090 €	Sous convention CNED / ROUEN Dispositif FORSE
FORSE - LICENCE 3- INSCRITS LIBRES (parcours aménagé)	FORMATION CONTINUE	ISPEF	Tarif unique : 945 €	Modification du tarif	Tarif unique : 955 €	Sous convention CNED / ROUEN Dispositif FORSE
FORSE - LICENCE 3 - REDOUBLANTS (parcours aménagé)	FORMATION CONTINUE	ISPEF	Tarif 1 : 600 € Tarif 2 : 270 €	Modification du tarif	Tarif 1 : 605 € Tarif 2 : 275 €	Sous convention CNED / ROUEN Dispositif FORSE
FORSE - MASTER 1 (parcours aménagé)	FORMATION CONTINUE	ISPEF	Tarif 1 : 3 400 € Tarif 2 : 1 805 €	Modification du tarif	Tarif 1 : 3 435 € Tarif 2 : 1 825 €	Sous convention CNED / ROUEN Dispositif FORSE
FORSE - MASTER 1 Année supplémentaire (parcours aménagé)	FORMATION CONTINUE	ISPEF	Tarif 1 : 650 € Tarif 2 : 275 €	Modification du tarif	Tarif 1 : 659 € Tarif 2 : 279 €	Sous convention CNED / ROUEN Dispositif FORSE
FORSE MASTER 2 ICF (parcours aménagé)	FORMATION CONTINUE	ISPEF	Tarif 1 : 5 849 € Tarif 2 : 2 940 €	Modification du tarif	Tarif 1 : 5 909 € Tarif 2 : 2 969 €	Sous convention CNED / ROUEN Dispositif FORSE
FORSE MASTER 2 ICF ANNEE SUPPLEMENTAIRE (parcours aménagé)	FORMATION CONTINUE	ISPEF	Tarif 1 : 685 € Tarif 2 : 275 €	Modification du tarif	Tarif 1 : 690 € Tarif 2 : 279 €	Sous convention CNED / ROUEN Dispositif FORSE
FORSE MASTER ICF MÉMOIRE (parcours aménagé)	FORMATION CONTINUE	ISPEF	Tarif 1 : 2 180 € Tarif 2 : 1 059 €	Modification du tarif	Tarif 1 : 2 200 € Tarif 2 : 1 070 €	Sous convention CNED / ROUEN Dispositif FORSE
FORSE MASTER ICF PAR UNITE (parcours aménagé)	FORMATION CONTINUE	ISPEF	Tarif 1 : 980 € Tarif 2 : 530 €	Modification du tarif	Tarif 1 : 990 € Tarif 2 : 535 €	Sous convention CNED / ROUEN Dispositif FORSE
FORSE MASTER 2 MIFE (parcours aménagé)	FORMATION CONTINUE	ISPEF	Tarif 1 : 6 430 € Tarif 2 : 3 230 €	Modification du tarif	Tarif 1 : 6 495 € Tarif 2 : 3 260 €	Sous convention CNED / ROUEN Dispositif FORSE
FORSE MASTER 2 MIFE ANNEE SUPPLEMENTAIRE (parcours aménagé)	FORMATION CONTINUE	ISPEF	Tarif 1 : 750 € Tarif 2 : 300 €	Modification du tarif	Tarif 1 : 759 € Tarif 2 : 305 €	Sous convention CNED / ROUEN Dispositif FORSE
FORSE MASTER 2 INPEF (parcours aménagé)	FORMATION CONTINUE	ISPEF	Tarif 1 : 5 849 € Tarif 2 : 2 940 €	Modification du tarif	Tarif 1 : 5 909 € Tarif 2 : 2 969 €	Sous convention CNED / ROUEN Dispositif FORSE
FORSE MASTER 2 INPEF ANNEE SUPPLEMENTAIRE (parcours aménagé)	FORMATION CONTINUE	ISPEF	Tarif 1 : 685 € Tarif 2 : 275 €	Modification du tarif	Tarif 1 : 690 € Tarif 2 : 279 €	Sous convention CNED / ROUEN Dispositif FORSE
FORSE MASTER 2 INPEF MÉMOIRE (parcours aménagé)	FORMATION CONTINUE	ISPEF	Tarif 1 : 2 180 € Tarif 2 : 1 059 €	Modification du tarif	Tarif 1 : 2 200 € Tarif 2 : 1 070 €	Sous convention CNED / ROUEN Dispositif FORSE
FORSE MASTER 2 INPEF PAR UNITE (parcours aménagé)	FORMATION CONTINUE	ISPEF	Tarif 1 : 980 € Tarif 2 : 530 €	Modification du tarif	Tarif 1 : 990 € Tarif 2 : 535 €	Sous convention CNED / ROUEN Dispositif FORSE
FORSE MASTER 2 IESET (parcours aménagé)	FORMATION CONTINUE	ISPEF	Tarif 1 : 5 849 € Tarif 2 : 2 940 €	Modification du tarif	Tarif 1 : 5 909 € Tarif 2 : 2 969 €	Sous convention CNED / ROUEN Dispositif FORSE
FORSE MASTER 2 IESET ANNEE SUPPLEMENTAIRE (parcours aménagé)	FORMATION CONTINUE	ISPEF	Tarif 1 : 685 € Tarif 2 : 275 €	Modification du tarif	Tarif 1 : 690 € Tarif 2 : 279 €	Sous convention CNED / ROUEN Dispositif FORSE
FORSE MASTER 2 IESET PAR UNITE (parcours aménagé)	FORMATION CONTINUE	ISPEF	Tarif 1 : 980 € Tarif 2 : 530 €	Modification du tarif	Tarif 1 : 990 € Tarif 2 : 535 €	Sous convention CNED / ROUEN Dispositif FORSE
VAE - ACCOMPAGNEMENT BUT, LICENCE, MASTER, DOCTORAT	FORMATION CONTINUE	Toutes les composantes	Tarif unique : 1 200 €	Pas de modification du tarif	Tarif unique : 1 200 €	Tarif aligné au niveau régional
VAE - JURY DOCTORAT	FORMATION CONTINUE	Toutes les composantes	Tarif unique : 1 800 €	Pas de modification du tarif	Tarif unique : 1 800 €	Tarif aligné au niveau régional
VAE - JURY BUT, LICENCE, MASTER	FORMATION CONTINUE	Toutes les composantes	Tarif unique : 1 000 €	Pas de modification du tarif	Tarif unique : 1 000 €	Tarif aligné au niveau régional

PRESTATION	PUBLIC VISÉ	STRUCTURE LYON 2	TARIFS 25/26	MODIFICATION	TARIFS 26/27	OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES Formations pouvant faire l'objet d'une exonération (tarifaires, techniques, matérielles, organisationnelles...)
VAE - RECEVABILITE DOCTORAT	FORMATION CONTINUE	Toutes les composantes	Tarif unique : 600 €	Pas de modification du tarif	Tarif unique : 600 €	Tarif aligné au niveau régional
VAE - RECEVABILITE BUT, LICENCE, MASTER	FORMATION CONTINUE	Toutes les composantes	Tarif unique : 200 €	Pas de modification du tarif	Tarif unique : 200 €	Tarif aligné au niveau régional
DAEU	FORMATION CONTINUE	SCFC	Tarif individuel : 300 € / module Tarif entreprise : 12 € / heure	Pas de modification du tarif	Tarif individuel : 300 € / module Tarif entreprise : 12 € / heure	Pas d'augmentation en raison de la fragilité du public et absence d'aide régionale
DAEU A DISTANCE	FORMATION CONTINUE	SCFC	Tarif individuel : 275 € / module Tarif entreprise : 12 € / heure	Pas de modification du tarif	Tarif individuel : 275 € / module Tarif entreprise : 12 € / heure	Pas d'augmentation en raison de la fragilité du public et absence d'aide régionale
PREPARATION AU DAEU	FORMATION CONTINUE	SCFC	Tarif individuel : 500 € Tarif entreprise : 1 000 €	Pas de modification du tarif	Tarif individuel : 500 € Tarif entreprise : 1 000 €	
DUEF (Diplôme universitaire d'études françaises) niveaux A1 à C2	FORMATION INITIALE	CIEF	1 775 € + 100 € de frais d'accompagnement	Modification du tarif	1 875 € + 100 € de frais d'accompagnement	20 exonérations semestrielles pourront être accordées à des étudiants sortants du DUP (Passerelle) selon les critères suivants : - Sortie du DUP B1 ou B2 au semestre précédent, - Sélection sur dossier en fonction de la motivation du candidat, de la note moyenne du DUP et de la solidité du projet d'étude. Les frais d'accompagnement ne sont pas remboursables, ils sont payables en une seule fois par année universitaire Ils ne s'appliquent pas aux universités partenaires, ni aux étudiants en exil, bénéficiant de la gratuité, ni aux étudiants ayant déjà eu une inscription au CIEF.
BUT 1ère année	FORMATION CONTINUE	IUT Lumière	Tarif de base : 3 350 € QF de 14 001 € à 24 000 € : 1 400 € QF ≤ 14 000 € : 1 000 €	Pas de modification du tarif	Tarif de base : 3 350 € QF de 14 001 € à 24 000 € : 1 400 € QF ≤ 14 000 € : 1 000 €	Spécificité IUT public éloigné, tarif d'entrée dans un parcours dont la tarification augmente sur les années 2 et 3.
BUT 2ème et 3ème année GEA/MLT (y compris contrat de professionnalisation)	FORMATION CONTINUE	IUT Lumière	Tarif unique 12 € / heure	Pas de modification du tarif	Tarif unique 12 € / heure	Spécificité IUT
BUT 2ème et 3ème année HSE/QLIO/SD (y compris contrat de professionnalisation)	FORMATION CONTINUE	IUT Lumière	Tarif unique 14 € /heure	Pas de modification du tarif	Tarif unique 14 € /heure	Spécificité IUT
Licence Professionnelle (Logistique Globale)	FORMATION CONTINUE	IUT Lumière	Tarif unique 15 € / heure	Pas de modification du tarif	Tarif unique 15 € / heure	Spécificité IUT
Master Energie	FORMATION CONTINUE	IUT Lumière	Tarif unique 17 € / heure	Pas de modification du tarif	Tarif unique 17 € / heure	Spécificité IUT
DIPLOMES UNIVERSITAIRES						
DU DAL (Logement d'abord)	FORMATION CONTINUE	ASSP	Tarif 1 : 5 195 € Tarif 2 : 3 785 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 5 195 € Tarif 2 : 3 785 €	certification en blocs de compétences
DU EGALITES	FORMATION CONTINUE	ASSP	Tarif 1 : 4 325 € Tarif 2 : 3 245 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 4 325 € Tarif 2 : 3 245 €	
DU AIN	FORMATION INITIALE	ASSP	Tarif 1 : 850 € Tarif 2 : 500 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 850 € Tarif 2 : 500 €	
DU Analyse ergonomique du travail (DAET)	FORMATION CONTINUE	IETL	Tarif 1 : 3 680 € Tarif 2 : 2 165 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 3 680 € Tarif 2 : 2 165 €	
DU droit du travail (DUTRA)	FORMATION CONTINUE	IETL	Tarif 1 : 2 815 € Tarif 2 : 1 245 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 2 815 € Tarif 2 : 1 245 €	
DU droit et gestion des RH (DGRH)	FORMATION CONTINUE	IETL	Tarif 1 : 4 110 € Tarif 2 : 2 490 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 4 110 € Tarif 2 : 2 490 €	

PRESTATION	PUBLIC VISÉ	STRUCTURE LYON 2	TARIFS 25/26	MODIFICATION	TARIFS 26/27	OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES Formations pouvant faire l'objet d'une exonération (tarifaires, techniques, matérielles, organisationnelles...)
DU Intervenant en analyse du travail pour la Prévention et la Santé au travail	FORMATION CONTINUE	IETL	Tarif 1 : 4 830 € Tarif 2 : 3 700 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 4 830 € Tarif 2 : 3 700 €	certification en blocs de compétences remplace le DU FSEA
DIU Accompagner le changement dans les organisations avec une approche de psychologie du travail (ACOPT)	FORMATION CONTINUE	INSTITUT DE PSYCHOLOGIE	Tarif 1 : 3 600 € Tarif 2 : 1 000 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 3 600 € Tarif 2 : 1 000 €	
DUAGTA (Animateur de Groupes Thérapeutiques d'Accompagnement)	FORMATION CONTINUE	INSTITUT DE PSYCHOLOGIE	Tarif 1 : 4 000 € Tarif 2 : 2 750 € par année	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 4 000 € Tarif 2 : 2 750 € par année	
DUBpsy (Bilan psychologique)	FORMATION CONTINUE	INSTITUT DE PSYCHOLOGIE	Tarif 1 : 2 800 € Tarif 2 : 1 120 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 2 800 € Tarif 2 : 1 120 €	
DUAPR en 2 ans	FORMATION CONTINUE	INSTITUT DE PSYCHOLOGIE	Tarif 1 : 1 920 € Tarif 2 : 1 320 € par année	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 1 920 € Tarif 2 : 1 320 € par année	
DUCAAMA en 2 ans	FORMATION CONTINUE	INSTITUT DE PSYCHOLOGIE	Tarif 1 : 4 500 € Tarif 2 : 2 500 € par année	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 4 500 € Tarif 2 : 2 500 € par année	
DUCTI sur 15 mois	FORMATION CONTINUE	INSTITUT DE PSYCHOLOGIE	Tarif 1 : 4 515 € Tarif 2 : 3 150 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 4 515 € Tarif 2 : 3 150 €	
DUPPABF sur 2 ans	FORMATION CONTINUE	INSTITUT DE PSYCHOLOGIE	Tarif 1 : 1800 € Tarif 2 : 1 270 € par année	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 1800 € Tarif 2 : 1 270 € par année	
DU Médiation, interpretariat et migration - parcours complet 4 modules	FORMATION CONTINUE	LANGUES	Tarif 1 : 2 625 € Tarif 2 : 1 575 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 2 625 € Tarif 2 : 1 575 €	exonération des frais d'inscription (57€), pour les locuteurs de langue Afghane
DU Didactique du Français langue étrangère et seconde (DIFLES)	FORMATION CONTINUE	LESLA	Tarif 1 : 2 100 € Tarif 2 : 1 500 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 2 100 € Tarif 2 : 1 500 €	
DU Français Langue Etrangère (FLE)	FORMATION INITIALE	LESLA	Tarif étudiant : 450 €	Pas de modification du tarif	Tarif étudiant : 450 €	Ce DU n'accepte pas de FC : ceux-ci doivent s'inscrire dans le parcours dédié DU DIFLES
DU Musicien Intervenant (DUMI) ANNEE 1 et ANNEE 2	FORMATION CONTINUE	LESLA CFMI	Tarif 1 : 3 650 € / an Tarif 2 : 1 545 € / an QF de 14 001 € à 24 000 € : 620 € QF ≤ 14 000 € : 360 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 3 650 € / an Tarif 2 : 1 545 € / an QF de 14 001 € à 24 000 € : 620 € QF ≤ 14 000 € : 360 €	Tarifs différenciés en fonction du QF du candidat en financement individuel. Pas d'augmentation car tarif déjà réévalué en 2025/2026.
DU de Musicien Spécialiste (DUMUSIS)	FORMATION CONTINUE	LESLA CFMI	Tarif 1 : 2 100 € Tarif 2 : 950	Modification du tarif	Tarif 1 : 2 300 € Tarif 2 : 950	Revalorisation de 10% du tarif 1
Double diplomation, DU 2 /MASTER 1	FORMATION CONTINUE	LESLA CFMI	Tarif 1 : 4 480 € Tarif 2 : 875 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 4 480 € Tarif 2 : 875 €	Pas d'augmentation car tarif déjà réévalué en 2025/2026
DU DPE (Droit des Personnes Etrangères)	FORMATION CONTINUE	UFR DROIT	Tarif 1 : 3 500 € Tarif 2 : 1 300 € Tarif Etudiant : 975 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 3 500 € Tarif 2 : 1 300 € Tarif Etudiant : 975 €	
DU JURISTE INTERNATIONAL	FORMATION INITIALE	UFR DROIT	Tarif 1 : 1 650 € Tarif 2 : 825 € Tarif Etudiant : 620 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 1 650 € Tarif 2 : 825 € Tarif Etudiant : 620 €	
DU MANAGEMENT PUBLIC	FORMATION CONTINUE	UFR DROIT	Tarif unique : 600 €	Pas de modification du tarif	Tarif unique : 600 €	
DU MEDIATION	FORMATION CONTINUE	UFR DROIT	Tarif 1 : 3 245 € Tarif 2 : 2 165 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 3 245 € Tarif 2 : 2 165 €	
DU FOU ALISE Arts, Langue, Image, Scene et Espace	FORMATION INITIALE	CIEF	3 950 € + 100 € frais d'accompagnement	Pas de modification du tarif	3 950 € + 100 € frais d'accompagnement	Pas d'exonération possible sauf convention de partenariat spécifique approuvée en Conseil d'administration. Les frais d'accompagnement ne sont pas remboursables, ils sont payables en une seule fois par année universitaire Ils ne s'appliquent pas aux universités partenaires, ni aux étudiants en exil, bénéficiant de la gratuité, ni aux étudiants déjà inscrits au CIEF.

PRESTATION	PUBLIC VISÉ	STRUCTURE LYON 2	TARIFS 25/26	MODIFICATION	TARIFS 26/27	OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES Formations pouvant faire l'objet d'une exonération (tarifaires, techniques, matérielles, organisationnelles...)
DU FOU ME Management et Economie	FORMATION INITIALE	CIEF	3 750 € + 100 € frais d'accompagnement	Pas de modification du tarif	3 750 € + 100 € frais d'accompagnement	Pas d'exonération possible sauf convention de partenariat spécifique approuvée en Conseil d'administration. Les frais d'accompagnement ne sont pas remboursables, ils sont payables en une seule fois par année universitaire Ils ne s'appliquent pas aux universités partenaires, ni aux étudiants en exil, bénéficiant de la gratuité, ni aux étudiants déjà inscrits au CIEF.
DU FOU CEM Communication et Medias	FORMATION INITIALE	CIEF	3 750 € + 100 € frais d'accompagnement	Pas de modification du tarif	3 750 € + 100 € frais d'accompagnement	Pas d'exonération possible sauf convention de partenariat spécifique approuvée en Conseil d'administration. Les frais d'accompagnement ne sont pas remboursables, ils sont payables en une seule fois par année universitaire Ils ne s'appliquent pas aux universités partenaires, ni aux étudiants en exil, bénéficiant de la gratuité, ni aux étudiants déjà inscrits au CIEF.
DU Prep' SEG	FORMATION INITIALE	CIEF	3 750 € + 100 € frais d'accompagnement	Pas de modification du tarif	3 750 € + 100 € frais d'accompagnement	Pas d'exonération possible sauf convention de partenariat spécifique approuvée en Conseil d'administration. Les frais d'accompagnement ne sont pas remboursables, ils sont payables en une seule fois par année universitaire Ils ne s'appliquent pas aux universités partenaires, ni aux étudiants en exil, bénéficiant de la gratuité, ni aux étudiants déjà inscrits au CIEF.
DUP (Passerelle)	FORMATION INITIALE	CIEF	0 €	Pas de modification du tarif	0 €	Obtention financement annuel via réseau MENS. Obligation d'exonérer.
MODULES COURTS						
Module d'un diplôme national	FORMATION CONTINUE	Toutes les composantes	12 € / h (licence) 17 € / h (master) 20 € / h (doctorat)	Pas de modification du tarif	12 € / h (licence) 17 € / h (master) 20 € / h (doctorat)	
Atelier d'écriture de Scénario	FORMATION CONTINUE	LESLA	Tarif 1 : 1 135 € Tarifs 2 : 670 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 1 135 € Tarifs 2 : 670 €	
Atelier Langue des signes	FORMATION CONTINUE	LESLA	Tarif 1 : 1 600 € Tarif 2 : 800 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 1 600 € Tarif 2 : 800 €	
Perfectionner son expression écrite et acquérir la certification Voltaire	FORMATION CONTINUE	LESLA	Tarif 1 : 3 100 € Tarif 2 : 1 800 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 3 100 € Tarif 2 : 1 800 €	
Prise de parole en public	FORMATION CONTINUE	LESLA	Tarif 1 : 2 200 € Tarif 2 : 1 300 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 2 200 € Tarif 2 : 1 300 €	
Lecture rapide	FORMATION CONTINUE	LESLA	Tarif 1 : 1 700 € Tarif 2 : 1 000 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 1 700 € Tarif 2 : 1 000 €	
Module du DU didactique du français langue étrangère et seconde (DIFLES)	FORMATION CONTINUE	LESLA	Tarif 1 : 1 120 € Tarif 2 : 840 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 1 120 € Tarif 2 : 840 €	

PRESTATION	PUBLIC VISÉ	STRUCTURE LYON 2	TARIFS 25/26	MODIFICATION	TARIFS 26/27	OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES Formations pouvant faire l'objet d'une exonération (tarifaires, techniques, matérielles, organisationnelles...)
Modules courts CFMI - ANNEE CIVILE 2027	FORMATION CONTINUE	LESLA CFMI	Tarif jour Tarif 1 : 80 € Tarif 2 : 35 €	Modification du tarif	Tarif jour année civile 2027 Tarif 1 : 95 € Tarif 2 : 40 €	revalorisation de 19% du tarif 1 et 14% du tarif 2
Module du DU Droit des Personnes Etrangères (30 heures)	FORMATION CONTINUE	UFR DROIT	Tarif 1 : 820 € Tarif 2 : 325 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 820 € Tarif 2 : 325 €	
DU MEDIATION - Combinaison des modules 2 ET 3	FORMATION CONTINUE	UFR DROIT	Tarif 1 : 2 380 € Tarif 2 : 1 300 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 2 380 € Tarif 2 : 1 300 €	
DU MEDIATION - Par module (1-2-3 ou 4)	FORMATION CONTINUE	UFR DROIT	Tarif 1 : 1 300 € Tarif 2 : 650 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 1 300 € Tarif 2 : 650 €	
Module du DU EGALITE	FORMATION CONTINUE	ASSP	Tarif 1 : 2 165 € Tarif 2 : 1 625 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 2 165 € Tarif 2 : 1 625 €	
STAT ICOM groupe 1 : Modules 1, 2, 9, 14, 15 et Module Culture	FORMATION CONTINUE	ICOM	40 € / h	Pas de modification du tarif	40 € / h	
STAT ICOM groupe 2 : Modules 3, 7, 10, 11, 12, 13 et Module Infographie	FORMATION CONTINUE	ICOM	60 € / h	Pas de modification du tarif	60 € / h	
STAT ICOM groupe 3 : Modules 4, 5, 6, 8, 16 et Module Colibre	FORMATION CONTINUE	ICOM	80 € / h	Pas de modification du tarif	80 € / h	
Modules courts psychologie	FORMATION CONTINUE	INSTITUT DE PSYCHOLOGIE	Tarif 1 : 37 €/h Tarif 2 : 27 €/h	Modification du tarif	Tarif 1 PeC 1 seul intervenant: 42 € / h Tarif 1 PeC intervenants en co animation: 45 € / h Tarif 2 autofinancement 1 seul intervenant : 32 € / h Tarif 2 autofinancement intervenants en co animation : 35 € / h	Tarifs revus en fonction de l'inflation, du fait qu'ils n'ont pas été augmentés depuis 2018 et du benchmarking. PeC = prise en charge.
Accompagnement du stage professionnalisant pour le titre de psychologue. Accompagnement du mémoire recherche pour le titre de psychologue..	FORMATION CONTINUE	INSTITUT DE PSYCHOLOGIE	Tarif 1 : 1 000 € Tarif 2 : 550 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 1 000 € Tarif 2 : 550 €	
Certification LANGUES	FORMATION CONTINUE	LANGUES	Tarif 1 : 2400 € Tarif 2 : 1200 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 2400 € Tarif 2 : 1200 €	
Formations courtes langues Anglais, Espagnol, Italien	FORMATION CONTINUE	LANGUES	Tarif 1 : 26 €/h Tarif 2 : 13 €/h	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 26 €/h Tarif 2 : 13 €/h	
Formations courtes Autres Langues	FORMATION CONTINUE	LANGUES	Tarif 1 : 32 €/h Tarif 2 : 16 €/h	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 32 €/h Tarif 2 : 16 €/h	
Formations courtes langues en intensif	FORMATION CONTINUE	LANGUES	Tarif 1 : 40 €/h Tarif 2 : 20 €/h	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 40 €/h Tarif 2 : 20 €/h	
Formations courtes professionnalisantes en langues	FORMATION CONTINUE	LANGUES	Tarif 1 : 40 €/h Tarif 2 : 20 €/h	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 40 €/h Tarif 2 : 20 €/h	
Formation courte : Expertise et Terminologie pour les traducteurs juridiques	FORMATION CONTINUE	LANGUES	Tarif 1 : 1650 € Tarif 2 : 825 €	Pas de modification du tarif	Tarif 1 : 1650 € Tarif 2 : 825 €	
Modules du DU Médiation, interprétariat et migration - parcours optionnel 3 modules	FORMATION CONTINUE	LANGUES	2000 € tarif 1 1170 € tarif 2	Pas de modification du tarif	2000 € tarif 1 1170 € tarif 2	
Français Langue Générale Professionnelle - 24h	FORMATION INITIALE	CIEF	Tarif unique : 350 €	Pas de modification du tarif	Tarif unique : 350 €	
Français Langue Générale - 24h	FORMATION INITIALE	CIEF	Tarif unique : 350 €	Pas de modification du tarif	Tarif unique : 350 €	
Prestation spécifique : programme adapté pour un groupe	FORMATION INITIALE	CIEF	169 €/h	Modification du tarif	179 €/h	Le tarif horaire peut être augmenté par convention avec le partenaire. Mention de l'arrêté 2026-026 ?
Programme spécialisé 3 semaines 52h	FORMATION INITIALE	CIEF	6 900€ groupe 700€ individuel	Pas de modification du tarif	6 900€ groupe 700€ individuel	
Programme spécialisé 6 semaines 105h	FORMATION INITIALE	CIEF	13 000€ groupe 1380€ individuel	Pas de modification du tarif	13 000€ groupe 1380€ individuel	
Programme spécialisé 9 semaines 157h	FORMATION INITIALE	CIEF	18 500€ groupe 1950€ individuel	Pas de modification du tarif	18 500€ groupe 1950€ individuel	

PRESTATION	PUBLIC VISÉ	STRUCTURE LYON 2	TARIFS 25/26	MODIFICATION	TARIFS 26/27	OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES Formations pouvant faire l'objet d'une exonération (tarifaires, techniques, matérielles, organisationnelles...)
Stages de pré-rentree universitaire (PRUNE)	FORMATION INITIALE	CIEF	400 €	Pas de modification du tarif	400 €	
Université d'été - Stage d'été linguistique et culturel	FORMATION INITIALE	CIEF	850 € (individuel) 800 € (partenaire sous convention)	Modification du tarif	900 €	
Université d'été - Stage formateurs en langue française	FORMATION INITIALE	CIEF	760 €	Modification du tarif	900 €	
CERTIFICATION "CLES"	TOUT PUBLIC (hors étudiant)	LANGUES - Centre de langues	200 €	Précision du tarif	B1 = 200€ B2 = 200€ C1 = 200€	
CERTIFICATION "CLES"	PUBLIC ETUDIANT	LANGUES - Centre de langues	<u>Gratuit</u> : 1ère inscription pour les étudiants Lyon 2 en L2 et L3. <u>40 €</u> : - à partir de la 2nde inscription CLES pour étudiants Lyon 2 en L2 et L3, - pour les étudiants inscrits à Lyon 2 en portail (L1), master 1 ou 2, doctorants, CIEF et étudiants ERASMUS. <u>Pour les étudiants MINERVE</u> : • Pour les étudiants inscrits en L1 MINERVE : 1 certification gratuite pour la langue MINERVE, • Pour les étudiants inscrits en L2 MINERVE : 2 certifications gratuites dont la langue MINERVE. <u>Pour les candidats extérieurs</u> : • CLES B1: 60 € • CLES B2: 70 € • CLES C1: 80 €	Pas de modification du tarif	<u>Gratuit</u> : 1ère inscription pour les étudiants Lyon 2 en L2 et L3. <u>40 €</u> : - à partir de la 2nde inscription CLES pour étudiants Lyon 2 en L2 et L3, - pour les étudiants inscrits à Lyon 2 en portail (L1), master 1 ou 2, doctorants, CIEF et étudiants ERASMUS. <u>Pour les étudiants MINERVE</u> : • Pour les étudiants inscrits en L1 MINERVE : 1 certification gratuite pour la langue MINERVE, • Pour les étudiants inscrits en L2 MINERVE : 2 certifications gratuites dont la langue MINERVE. <u>Pour les candidats extérieurs</u> : • CLES B1: 60 € • CLES B2: 70 € • CLES C1: 80 €	
CERTIFICATION "TOEIC " : session d'examen	TOUT PUBLIC	LANGUES - Centre de langues	110 €	Pas de modification du tarif	110 €	

Niveau	Code RNCP	Libellé de la Certification	Tarifs en vigueur Formation Continue et Contrat de Professionnalisation applicables pour l'année universitaire 2026/2027	Contrat de professionnalisation	FC (base tarifaire)	Tarif différencié FC (hors contrat de professionnalisation)	
						QF de 14 001 € à 24 000 €	QF ≤14 000 €
ASSP Anthropologie, Sociologie et Science politique							
M 2ans	RNCP 39486	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - MIASHS (fiche nationale)		8 650 €	8 650 €	4 325 €	2 700 €
Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié							
LP	RNCP 40719	Activités juridiques : contentieux et recouvrement (fiche nationale)	Parcours droit, Procédures et Métiers du Contentieux	7 604 €	7 604 €	3 800 €	1 300 €
LP	RNCP 40055	Métiers du BTP : travaux publics (fiche nationale)	Parcours droit et technique des réseaux hydrauliques	9 000 €	9 000 €	4 500 €	1 300 €
LP 3 ans	RNCP 40292	Activités Juridiques : Assistant Juridique	Parcours assitant juridique	8 435 €	8 435 €	4 200 €	1 300 €
M2	RNCP 38159	Droit des affaires (fiche nationale)	Parcours droit de la propriété intellectuelle - créations artistiques et esthétiques	7 950 €	7 950 €	3 975 €	2 700 €
M2	RNCP 38206	Droit privé (fiche nationale)	Parcours Contrats - Droit des Evénements Sportifs et Culturels	7 344 €	7 344 €	3 675 €	2 700 €
			Parcours Droit des activités numériques et tiers de confiance				
			Parcours Commissaire de justice				
ICOM - Institut de la Communication							
LP	RNCP 40320	Métiers de la communication : chef de projet communication (fiche nationale)	Parcours Logiciels libres et conduite de projets	6 180 €	6 180 €	3 090 €	1 300 €
LP	RNCP 40506	Métiers de la mode (fiche nationale)	Parcours Styliste coloriste infographiste	7 355 €	7 355 €	3 670 €	1 300 €
			Parcours Modélisme industriel				
			Parcours Productique et méthode				
M2	RNCP 38203	Communication des organisations	Parcours Communication sociale et Management de l'Information dans les Organisations privées et publiques	6 517 €	6 517 €	3 400 €	2 700 €
M2	RNCP 38173	Journalisme (fiche nationale)	Parcours Nouvelles Pratiques Journalistiques	7 399 €	7 399 €	3 700 €	2 700 €
M1	RNCP 39278	Informatique (fiche nationale)	Informatique	8 800 €	8 800 €	4 400 €	2 700 €
M2	RNCP 39278	Informatique (fiche nationale)	Machine Learning pour Intelligence Artificielle	8 800 €	8 800 €	4 400 €	2 700 €
			Business Intelligence & Analytics				
			Conception et Intégration Multimedia				
M2	RNCP 39294	Direction de projets ou établissements culturels (fiche nationale)	Parcours Développement de Projets Artistiques et Culturels Internationaux	6 842 €	6 842 €	3 600 €	2 700 €
M2	RNCP 38208	Information, communication (fiche nationale)	Parcours Gestion Editoriale et Communication Internet	8 429 €	8 429 €	4 215 €	2 700 €
IETL Institut d'Études du Travail de Lyon							
LP	RNCP 40988	Activités juridiques : métiers du droit social (fiche nationale)	Parcours Collaborateur en droit social et prévention des risques professionnels	7 916 €	7 916 €	3 960 €	1 300 €
M2	RNCP 38160	Droit social (fiche nationale)	Parcours Ingénierie de la protection sociale	8 000 €	8 000 €	4 000 €	2 700 €
			Parcours Juriste en Droit social et en ingénierie sociale				
ISPEF Institut des Sciences et Pratiques d'Éducation et de Formation							
LP	RNCP 40065	Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle (fiche nationale)	Parcours coordinateur des temps périscolaires et extrascolaires	7 002 €	7 002 €	3 550 €	1 300 €
LANGUES							
LP	RNCP 40444	Métiers du tourisme : commercialisation des produits	Parcours Négociation-Commercialisation des prestations touristiques spécialisées	8 152 €	8 152 €	4 100 €	1 300 €
L3	RNCP 39173	Langues Etrangères Appliquées (fiche nationale)	Parcours Anglais/Espagnol	7 260 €	7 260 €	3 630 €	1 300 €
M2	RNCP 39263	Langues étrangères appliquées (fiche nationale)	Parcours Marketing &digital business commerce international &langues appliquées	7 999 €	7 999 €	4 000 €	2 700 €
LESLA Lettres, Sciences du Langage et Arts							
M2	RNCP 39199	Musicologie (fiche nationale)		7 717 €	7 717 €	3 900 €	2 700 €
M1 et M2	RNCP39494	Lettres	Master en Alternance : Ecritures créatives, Stratégie et Techniques Rédactionnelles avec l'IA (MaestrIA)	7 500 €	7 500 €	3 750 €	2 700 €
SEG Sciences Économiques et de Gestion							
L3	RNCP 39018	Licence Economie et gestion (fiche nationale)	Parcours Eco-gestion	7 300 €	7 300 €	3 650 €	1 300 €
LP	RNCP 40061	Licence Professionnelle - Management des transports et de la distribution (fiche nationale)	Parcours Management des Services de Transport deVoyageurs	7 610 €	7 610 €	3 800 €	1 300 €
			Parcours Gestion et Management des Services Ferroviaires				

Niveau	Code RNCP	Libellé de la Certification	Tarifs en vigueur Formation Continue et Contrat de Professionnalisation applicables pour l'année universitaire 2026/2027	Contrat de professionnalisation	FC (base tarifaire)	Tarif différencié FC (hors contrat de professionnalisation)	
						QF de 14 001 € à 24 000 €	QF ≤14 000 €
M2	RNCP 38542	Monnaie Banque Finance Assurance (fiche nationale)	Parcours Management des opérations de marché (formasup)	10 200 €	10 200 €	5 100 €	2 700 €
M2	RNCP 38298	Economie sociale et solidaire	Parcours Gestion des organisations de l'ESS	7 308 €	7 308 €	3 900 €	2 700 €
M2	RNCP 38297	Economie du travail et des ressources humaines	Parcours Expertise- Intervention sur le Travail, l'Emploi et les Ressources Humaines	7 532 €	7 532 €	4 430 €	2 700 €
M2	RNCP 38299	Economie de l'environnement de l'energie et des transports	Parcours Transports Urbains et Régionaux des Personnes	8 500 €	8 500 €	4 250 €	2 700 €
			Parcours Transport et Logistique Industrielle et Commerciale				
TEMPS et TERRITOIRES							
LP	RNCP 40444	Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques (fiche nationale)	Parcours produits du terroir, circuits courts et gastronomie	8 152 €	8 152 €	4 100 €	1 300 €
LP	RNCP 40986	Métiers de l'aménagement du territoire et de	Parcours nature en ville (CFA Vienne)	7 920 €	7 920 €	3 960 €	1 300 €
LP	RNCP 40343	Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement (fiche nationale)	Parcours milieux aquatiques et eaux pluviales (CFA Vienne)	7 650 €	7 650 €	3 825 €	1 300 €
M2	RNCP 40019	Urbanisme et aménagement (fiche nationale)	Parcours Développement urbain et territorial	7 904 €	7 904 €	3 950 €	2 700 €
M2	RNCP 39281	Sciences de l'eau (fiche nationale)	Parcours ingénierie de la gestion des milieux aquatiques et prévention des risques	7 571 €	7 571 €	3 785 €	2 700 €
			Parcours ingénierie de la restauration des milieux et de la ressource				
M2	RNCP 40717	Archéologie, sciences pour l'archéologie (fiche nationale)	Parcours Occident & Méditerranée	6 852 €	6 852 €	3 600 €	2 700 €
M2	RNCP 39172	Tourisme (fiche nationale)	Parcours Management durable des territoires et des produits touristiques	7 470 €	7 470 €	3 780 €	2 700 €

	Tarif appliqué	Catégorie	Informations
1	Tarif normal à l'inscription pour un cycle de 6 conférences avec accès aux conférences uniques + autres contenus : 85 € (comprenant l'inscription administrative et pédagogique) Cycle supplémentaire : + 60 €	AUDITEUR UTA	- Inscription administrative annuelle : 25 € - Inscription pédagogique : 60€ par cycle
2	Gratuité (sur justificatif)	TOUS ETUDIANTS	Sur présentation de la carte étudiant/Izly ou d'un certificat de scolarité valide pour l'année universitaire en cours.
		PERSONNELS LYON 2*	Sur présentation de la carte professionnelle/Izly pour l'année universitaire en cours.
		ACCOMPAGNATEUR de personne en situation de handicap	Accompagnateur de personnes en situation de handicap (avec justificatif) ayant besoin d'aide spécifique par un tiers pour assister aux conférences. La gratuité ne s'applique que pour le ou les cycles auxquels la personne accompagnée est inscrite.
		INVITE PARTENAIRE UTA	Places gratuites dans le cadre du partenariat - lié au prêt de la salle pour y organiser un cycle de conférences UTA. La gratuité s'applique uniquement pour le cycle qui a lieu dans la salle partenaire.

*selon les règles de cadrage des personnels bénéficiaires de l'action sociale.

PRESTATION	PUBLIC VISÉ	STRUCTURE LYON 2	TARIFS 25/26	MODIFICATION	TARIFS 26/27	OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES Formations pouvant faire l'objet d'une exonération (tarifaires, techniques, matérielles, organisationnelles...)
Formation Prévention et Secours Civique (PSC) niveau 1	Etudiants	SUAPS	PSC1 - 0€	Pas de modification du tarif	PSC1 - 0€	Les étudiants qui s'inscrivent signent une attestation d'engagement à rembourser le tarif réel payé au prestataire en cas d'absence ou de désistement sans avoir prévenu dans un délai de 7 jours avant la formation hors justificatif par certificat médical.
Prévention Secours en Equipe (PSE) niveau 1	Etudiants	SUAPS	PSE1 - 0€	Pas de modification du tarif	PSE1 - 0€	Les étudiants qui s'inscrivent signent une attestation d'engagement à rembourser le tarif réel payé au prestataire en cas d'absence ou de désistement sans avoir prévenu dans un délai de 7 jours avant la formation hors justificatif par certificat médical.
Sortie ski à la journée	Etudiants	SUAPS	15 €	Pas de modification du tarif	15 €	Remboursement en cas d'annulation par l'Université et/ou sur demande en cas d'incapacité de l'étudiant justifié par un certificat médical.
Stage de ski sur plusieurs jours	Etudiants	SUAPS	100 €	Pas de modification du tarif	100 €	Remboursement en cas d'annulation par l'Université et/ou sur demande en cas d'incapacité de l'étudiant justifié par un certificat médical avant le départ du stage. Aucun remboursement en cas d'abandon par l'étudiant après le début du stage.
Stage plongée sur plusieurs jours	Etudiants	SUAPS	100 €	Pas de modification du tarif	100 €	Remboursement en cas d'annulation par l'Université et/ou sur demande en cas d'incapacité de l'étudiant justifié par un certificat médical avant le départ du stage. Aucun remboursement en cas d'abandon par l'étudiant après le début du stage.
Stage autre avec nuitées (randonnée, escalade, danse ...)	Etudiants	SUAPS	50 €	Pas de modification du tarif	50 €	Remboursement en cas d'annulation par l'Université et/ou sur demande en cas d'incapacité de l'étudiant justifié par un certificat médical avant le départ du stage. Aucun remboursement en cas d'abandon par l'étudiant après le début du stage.
Rando itinérante	Etudiants	SUAPS	45 €	Pas de modification du tarif	45 €	Remboursement en cas d'annulation par l'Université et/ou sur demande en cas d'incapacité de l'étudiant justifié par un certificat médical avant le départ du stage. Aucun remboursement en cas d'abandon par l'étudiant après le début du stage.
Stage haute-montagne (CIME)	Etudiants	SUAPS	300 €	Pas de modification du tarif	300 €	Remboursement en cas d'annulation par l'Université et/ou sur demande en cas d'incapacité de l'étudiant justifié par un certificat médical avant le départ du stage. Aucun remboursement en cas d'abandon par l'étudiant après le début du stage.
Cours hebdomadaires réservés aux personnels et retraités de l'université Lyon 2	Personnels	SUAPS	20 € pour 1 cours hebdomadaire + autonomie 35 € pour 2 cours hebdomadaires+ autonomie 50 € pour 3 cours hebdomadaires+ autonomie	Modification du tarif	30 € pour l'année universitaire pour 1 cours hebdomadaire 50 € pour l'année universitaire pour 2 cours hebdomadaire	Pas de remboursement possible.
Cours hebdomadaires réservés aux personnels de l'IEP, de l'académie de Lyon (Rectorat et DSDEN Rhône) et de la COMUE UDL	Personnels IEP, Académie de Lyon, Restorat	SUAPS	(ligne non présente au CA de mars 2025)	Modification du tarif	30 € pour l'année universitaire pour 1 cours hebdomadaire	Pas de remboursement possible.

PRESTATION	PUBLIC VISÉ	STRUCTURE LYON 2	TARIFS 25/26	MODIFICATION	TARIFS 26/27	OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES Formations pouvant faire l'objet d'une exonération (tarifaires, techniques, matérielles, organisationnelles...)
Sortie sportive à la journée	Personnels/retraités	SUAPS	10€/personnels 15€/personnels retraités de Lyon2 15€/conjoint et enfants de +18 ans des personnels en activité gratuit/enfants de -18 ans des personnels en activité La location du matériel est à la charge de l'intéressé	Pas de modification du tarif	10€/personnels 15€/personnels retraités de Lyon2 15€/conjoint et enfants de +18 ans des personnels en activité gratuit/enfants de -18 ans des personnels en activité La location du matériel est à la charge de l'intéressé	Pas de remboursement possible sauf annulation par l'Université.
Mini-stages (self-défense, yoga...)	Personnels	SUAPS	5 € par module	Modification du tarif	10 € par module	Pas de remboursement possible sauf annulation par l'Université.
Dégradation/perde d'ouvrages Dégradation/perde de DVD	Usagers BU	SCD	30 €	Pas de modification du tarif	30 €	(Si rachat neuf dans l'édition la plus récente impossible pour l'utilisateur)
Inscription personne extérieure	Usagers BU (hors communautés universitaires comue Lyon-St Etienne et AURA)	SCD	17 €	Pas de modification du tarif	17 €	Moitié des droits d'inscription affectés au SCD (cf. art.9 de l'arrêté du 17/06/21 portant modification de l'arrêté du 19/04/19 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur).
Prêt entre Bibliothèques - prêt fournisseur	Bibliothèques étrangères (sauf gratuité réciproque)	SCD	ouvrage : 16€ ou 2 coupons IFLA entiers/ photocopie article : 8€ ou 1 coupon IFLA entier	Pas de modification du tarif	ouvrage : 16€ ou 2 coupons IFLA entiers/ photocopie article : 8€ ou 1 coupon IFLA entier	
Impressions couleur A4	Etudiants / Extérieurs	DSI	0,10 € étudiants / 0,20 € extérieurs	Pas de modification du tarif	0,10 € étudiants / 0,20 € extérieurs	
Impressions noir et blanc A4	Etudiants / Extérieurs	DSI	0,05 € étudiants / 0,10 € extérieurs	Pas de modification du tarif	0,05 € étudiants / 0,10 € extérieurs	
Impressions couleur A3	Etudiants / Extérieurs	DSI	0,20 € étudiants / 0,40 € extérieurs	Pas de modification du tarif	0,20 € étudiants / 0,40 € extérieurs	
Impressions noir et blanc A3	Etudiants / Extérieurs	DSI	0,10 € étudiants / 0,20 € extérieurs	Pas de modification du tarif	0,10 € étudiants / 0,20 € extérieurs	
Réédition de la carte étudiante	Etudiants	DSI	5 €	Pas de modification du tarif	5 €	
Remboursement matériel perdu	Etudiants	DSI	Valeur vénale du bien	Pas de modification du tarif	Valeur vénale du bien	La valeur retenue comme base de facturation est la valeur vénale, à savoir la valeur que l'on peut déterminer sur le marché de l'occasion. L'utilisation de plusieurs sites internet du marché de seconde main, permettra d'établir un prix de référence.
Remboursement matériel détérioré	Etudiants	DSI	Valeur de la réparation	Pas de modification du tarif	Valeur de la réparation	
Participation aux frais / sortie Alter-Ego à la journée sans repas ou avec repas intégré	Etudiants internationaux	DRI	20 €	Modification du tarif	25 € 30 € si repas de midi intégré	Le tarif n'avait pas été revu depuis 2020.
Participation frais / sortie Alter-Ego annexes animées par un prestataire	Etudiants internationaux	DRI	Gratuit	Pas de modification du tarif	Gratuit	Paiement sur NA DRI. Evolution possible avec la mise en place du paiement en ligne (aujourd'hui, coût de gestion trop important au regard du faible montant qui serait demandé)
Participation frais / sortie	Etudiants internationaux	CIEF	15€ (Vienne, St Etienne) et 35€ (Annecy, Dijon, Beaune, Genève)	Modification du tarif	25€ (Vienne, St Etienne) et 35€ (Annecy, Dijon, Beaune, Genève)	
Participation frais / sortie	Etudiants internationaux	CIEF	130 €	Modification du tarif	145 €	
Participation frais / sortie	Etudiants internationaux	CIEF	10 €	Modification du tarif	5 € (participation aux sorties culturelles à Lyon), 15 € ou 20 € pour les sorties à Lyon avec prestations	

NOM DE LA PRESTATION	Volume horaire de la prestation	PUBLIC VISÉ	TARIFS 2026/2027	TARIF PLAFOND	OBSERVATIONS & COMMENTAIRES (exemple: délibération antérieure)
Formation Syndicale	9HETD	Union Locale Défenseur.es syndicaux/ales, conseiller.es du salarié, élu.es du personnel et délégué.es syndicaux/ales.	750 € / jour de formation		
Formation Syndicale	9HETD	Toute autre structure syndicale Défenseur.es syndicaux/ales, conseiller.es du salarié, élu.es du personnel et délégué.es syndicaux/ales.	1 000 € / jour de formation		
Formation CSE	9HETD	Elus CSE de structures de moins de 50 salariés	750 € par jour de formation en intra ou 300 € TTC par stagiaire par jour de formation en inter		Tarif établi selon la taille de la structure et dans la limite fixée par l'Article R2315-21 du code du travail: "Les dépenses afférentes à la rémunération des organismes de formation sont prises en charge par l'employeur, à concurrence d'un montant qui ne peut dépasser, par jour et par stagiaire, l'équivalent de trente-six fois le montant horaire du salaire minimum de croissance".
Formation CSE	9HETD	Elus CSE de structures de 50 à 100 salariés	335 € TTC par stagiaire et par jour de formation	Dans la limite de 2 000 € par journée de formation	Tarif établi selon la taille de la structure et dans la limite fixée par l'Article R2315-21 du code du travail: "Les dépenses afférentes à la rémunération des organismes de formation sont prises en charge par l'employeur, à concurrence d'un montant qui ne peut dépasser, par jour et par stagiaire, l'équivalent de trente-six fois le montant horaire du salaire minimum de croissance". L'ouverture de la formation en inter est conditionnée à un nombre minimum de cinq participants.
Formation CSE	9HETD	Elus CSE de structures de 101 à 250 salariés	370 € TTC par stagiaire et par jour de formation	Dans la limite de 2500 € par journée de formation	Tarif établi selon la taille de la structure et dans la limite fixée par l'Article R2315-21 du code du travail: "Les dépenses afférentes à la rémunération des organismes de formation sont prises en charge par l'employeur, à concurrence d'un montant qui ne peut dépasser, par jour et par stagiaire, l'équivalent de trente-six fois le montant horaire du salaire minimum de croissance". L'ouverture de la formation en inter est conditionnée à un nombre minimum de cinq participants.
Formation CSE	9HETD	Elus CSE de structures de plus de 250 salariés	410 € TTC par stagiaire et par jour de formation	Dans la limite de 3000 € par journée de formation	Tarif établi selon la taille de la structure et dans la limite fixée par l'Article R2315-21 du code du travail: "Les dépenses afférentes à la rémunération des organismes de formation sont prises en charge par l'employeur, à concurrence d'un montant qui ne peut dépasser, par jour et par stagiaire, l'équivalent de trente-six fois le montant horaire du salaire minimum de croissance". L'ouverture de la formation en inter est conditionnée à un nombre minimum de cinq participants.
Autres prestations en partenariat avec l'IFS (webinaire, journée d'étude...)		Tout public	90 € / heure		

RÈGLEMENT DE VALORISATION DES LOCAUX

Mise à disposition ponctuelle de locaux de l'Université pour l'accueil et l'organisation d'événements.

Règlement créé par délibération du Conseil d'administration du 27 septembre 2013, modifié lors des séances du Conseil d'administration du 11 avril 2014, du 18 décembre 2015, du 1er février 2019, du 11 mars 2022, du 12 avril et 31 mai 2024, du 25 avril 2025 et du 30 mars 2026.

*Vu le code de l'éducation,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu les statuts de l'Université,
Vu le règlement intérieur de l'Université,*

Article 1 - Définition du périmètre

Les locaux de l'Université sont affectés aux activités d'enseignement, de recherche et d'administration. Sous réserve de disponibilité et sur décision de la Présidente ou du Président de l'Université, ces locaux peuvent être mis à disposition d'utilisatrices ou d'utilisateurs extérieurs à leur demande et pour une utilisation ponctuelle dans le cadre de leur activité propre.

Tous les espaces dédiés aux enseignements (formations initiales ou continues), aux réunions, aux activités sportives, aux activités en lien avec l'événementiel (culturel, artistique, scientifique, institutionnel) et à la vie étudiante (MDE) peuvent faire l'objet d'une mise à disposition dans le cadre du présent règlement.

Le présent règlement a vocation à s'appliquer à la mise à disposition ponctuelle des locaux de l'Université.

Il ne s'applique pas :

- aux mises à disposition consenties en vue d'une exploitation commerciale du domaine public soumises à une procédure de sélection ou de mise en concurrence (qui relèvent notamment d'une concession),
- aux mises à disposition nécessitées par la présence sur le ou les campus de structures à la demande de l'Université et dans le cadre des activités de l'Université, cf. forum de rentrée universitaire, programmation culturelle...

Article 2 - Tarification

La mise à disposition ponctuelle des locaux de l'université est concédée à titre payant. Les tarifs applicables sont définis suivant des grilles de tarification figurant en annexes au présent règlement. Ces tarifs sont exprimés hors taxe (HT).

La grille de tarification comporte plusieurs niveaux de redevances en fonction de la nature des locaux mis à disposition et de la qualité de l'occupant demandeur, conformément aux tableaux votés en annexes, lesquels font partie intégrante du présent règlement de valorisation des locaux.

Les locaux ne peuvent pas être réservés par des agents Lyon 2, en leur nom propre, pour le compte d'organismes externes.

Si un collectif d'étudiantes ou d'étudiants ou si individuellement des étudiantes ou des étudiants de l'Université Lyon 2 souhaitent monter un projet (culturel, pédagogique, ou de recherche), toutes les demandes de réservation devront être portées par le service, la composante ou le laboratoire référent.

Concernant les partenaires qui sollicitent la mise à disposition d'une salle, sont considérés comme partenaires au sens du présent règlement les institutions ou partenaires extérieurs liés à l'Université par le biais d'un accord contractuel visant au développement commun d'un projet culturel, de formation, de recherche, d'activités et de rencontres sportives universitaires. La convention doit comporter une stipulation expresse indiquant le niveau de redevance applicable.

Ne peuvent être considérés comme partenaires de l'Université les institutions et tous les organismes extérieurs qui ne peuvent se prévaloir d'un tel accord de partenariat avec l'Université, à l'exemple d'un simple accord contractuel de prestation de service, de fournitures ou de travaux.

La tarification des **locaux pédagogiques et événementiels** est calculée sur la base d'un coût à la demi-journée, à la journée ou d'un tarif soir ou demi-journée week-end. Concernant exclusivement les locaux événementiels et pédagogiques, lorsque le montant de la redevance calculée est inférieur à 350 € HT, la Présidente ou le Président de l'Université est toutefois autorisé à accorder la gratuité pour la location concernée.

La tarification des **locaux et installations sportives** est calculée sur la base d'un coût horaire, d'un coût journée ou d'un coût journée week-end ou demi-journée week-end. Toute heure entamée est due.

La tarification **des locaux du site Rachais** est calculée sur la base d'un coût journée ou demi-journée, d'un coût soir ou demi-

journée week-end.

Les horaires d'ouverture et de fermeture de l'Université sont arrêtés par la Présidente ou le Président de l'Université. La mise à disposition et l'ouverture en dehors des jours et horaires de fonctionnement régulier de l'Université ne peut être accordée que pour des événements très spécifiques ou jugés majeurs pour le rayonnement local, national ou international de l'établissement (culturel, institutionnel ou scientifique) et la décision relève de la Présidente ou du Président l'Université.

Article 3 - AOT et facturation

Un arrêté d'autorisation d'occupation temporaire du domaine est obligatoirement établi. Il précise les conditions matérielles et tarifaires de la mise à disposition. En cas de pluralité d'occupants, l'arrêté de mise à disposition identifiera la ou les entités devant s'acquitter de la redevance.

La mise à disposition ne peut débuter avant la signature de l'arrêté par la Présidente ou le Président de l'Université ou ses délégataires et sa publication.

Article 4 - Autorisation de vente en lien avec l'évènement

La mise à disposition de locaux en vue de l'organisation d'un événement privé par l'occupant autorise, sous réserve d'accord de la Présidente ou du Président de l'Université, l'organisation de vente à destination des participants de l'évènement et ce dans le périmètre des locaux mis à disposition.

Article 5 - Dispositions transitoires

Le présent règlement annule et remplace tout document antérieur ayant le même objet. Il est applicable aux réservations qui seront effectuées à compter du 20 mars 2026 pour des mises à disposition à compter du 1^{er} septembre 2026.

Liste des annexes :

Annexe 6.2 : Tarifs de mise à disposition des locaux événementiels et pédagogiques

Annexe 6.3 : Tarifs de mise à disposition des locaux sportifs

Annexe 6.4 : Tarifs de mise à disposition des locaux du site Rachais



Tarifs de mise à disposition des locaux événementiels et pédagogiques.
(applicables aux réservations qui seront faites à compter du 20 mars 2026 pour des mises à disposition à compter du 1er septembre 2026)

LOCAUX ÉVÉNEMENTIELS		Capacité	Tarifs 1/2 journée (4 heures)			Tarifs journée (10 heures)			Tarifs soirs (18h30-21h30) et 1/2 journée weekend		
			Redevance A	Redevance B	Redevance C	Redevance A	Redevance B	Redevance C	Redevance A	Redevance B	Redevance C
Campus BdR - CLIO	Amphithéâtre Laprade	290	0 €	116 €	924 €	0 €	231 €	1 848 €	0 €	318 €	1 270 €
Campus BdR - Palais Hirsch	Grand amphithéâtre	430		173 €	1 386 €		347 €	2 772 €		404 €	1 617 €
	Salle de réception	250 debout		116 €	924 €		231 €	1 848 €		318 €	1 270 €
	Salon Lirondelle	50 assis, 90 debout		87 €	693 €		173 €	1 386 €		231 €	924 €
	Salle Léonie Villard	50 assis, 90 debout		87 €	693 €		173 €	1 386 €		231 €	924 €
Campus PdA	Amphithéâtre Culturel	430		173 €	1 386 €		347 €	2 772 €		404 €	1 617 €
	Salle événementielle Ruche	166		114 €	909 €		215 €	1 717 €		299 €	1 197 €
	Salle d'exposition Ruche	70		87 €	693 €		173 €	1 386 €		231 €	924 €

LOCAUX PÉDAGOGIQUES		Capacité	Tarifs 1/2 journée (4 heures)			Tarifs journée (10 heures)			Tarifs soirs (18h30-21h30) et 1/2 journée weekend		
			Redevance A	Redevance B	Redevance C	Redevance A	Redevance B	Redevance C	Redevance A	Redevance B	Redevance C
Salles et amphis PdA et BdR		20 à 80	0 €	75 €	600 €	0 €	150 €	1200	0 €	200 €	800 €
Salles et amphis PdA et BdR		81 et plus		100 €	800 €		200 €	1600		275 €	1 100 €

Les tarifs sont exprimés en hors taxe (HT).

Prestation supplémentaire de sécurité facturée sur devis en supplément pour toute ouverture au-delà de 21h ou pour tout évènement présentant une jauge supérieure à 500 personnes.

Les locaux ne peuvent pas être réservés par des agents Lyon 2 en leur nom propre pour le compte d'organismes externes.

Redevance de niveau A :

Les composantes et directions de l'Université, sous réserve d'être l'unique porteur et financeur de la manifestation.

Les laboratoires de l'Université, porteur de l'évènement ou membres actifs du comité d'organisation.

Les associations agréées d'étudiants de Lumière Lyon 2, et organisations représentatives étudiantes et personnels siégeant dans les instances du MESRI ou de l'université.

La Métropole de Lyon (institution), les villes de Lyon et Villeurbanne (institution).

Les services déconcentrés de l'Académie de Lyon.

L'EPCSCP Comue Lyon St E (hors membres et associés).

Les instituts de langues et de cultures conventionnés et les antennes d'universités étrangères hébergées.

Les partenaires culturels liés à l'Université par une convention cadre.

Les partenaires faisant bénéficier l'Université de mises à disposition de locaux gratuites (réciprocité).

Redevance de niveau B :

Les services de l'Etat (ministères, préfecture et autres services déconcentrés des ministères), collectivités territoriales **et établissements publics administratifs** pour l'exercice de leurs missions de service public.

Les partenaires académiques conventionnés (universités, établissements de l'enseignement supérieur, organismes de recherche, établissements hospitaliers...).

Les membres de la COMUE et associés, et leurs laboratoires.

Les associations d'intérêt général (sur présentation du rescrit fiscal justificatif) ou reconnues d'utilité publique.

Les associations étudiantes hors Lyon 2.

Les réseaux et associations professionnels en lien avec les activités métiers de l'Enseignement Supérieur et de l'établissement.

Redevance de niveau C :

Les organismes de recherche non partenaires de l'établissement.

Toute entité extérieure non partenaire de l'Université.



Tarifs de mise à disposition des locaux et installations sportives.
(applicables aux réservations qui seront faites à compter du 20 mars 2026 pour des mises à disposition à compter du 1er septembre 2026)

Locaux sportifs*		surface utile (m2)	Tarifs :	Horaire en semaine		1/2 journée en semaine		Journée en semaine		1/2 journée week-end ou fermeture Campus		Journée week-end ou fermeture Campus	
			Redevance A	Redevance B	Redevance C	Redevance B	Redevance C	Redevance B	Redevance C	Redevance B	Redevance C	Redevance B	Redevance C
Campus PdA et BdR	Salles de danse	187 / 115	0 €	25 €	62 €	120 €	298 €	200 €	496 €	144 €	357 €	240 €	595 €
	Salles de musculation	187 / 115		56 €	98 €	269 €	470 €	448 €	784 €	323 €	564 €	538 €	941 €
Campus PdA	Halles B et C	2012		80 €	173 €	384 €	830 €	640 €	1 384 €	461 €	996 €	768 €	1 661 €
	Salle d'escalade	229		44 €	74 €	213 €	355 €	355 €	592 €	256 €	426 €	426 €	710 €
	Tir à l'arc (Halle C)	670		44 €	80 €	359 €	384 €	598 €	640 €	431 €	461 €	718 €	768 €
	Tennis couverts 2 courts	1235		50 €	115 €	240 €	552 €	400 €	920 €	288 €	662 €	480 €	1 104 €
	Tennis extérieurs 3 courts	1940		38 €	99 €	182 €	475 €	304 €	792 €	219 €	570 €	365 €	950 €
	Terrain Foot Herbe	8300		50 €	115 €	240 €	552 €	400 €	920 €	288 €	662 €	480 €	1 104 €
	Terrain Foot Synthétique	8470		69 €	115 €	331 €	552 €	552 €	920 €	397 €	662 €	662 €	1 104 €

Les tarifs sont exprimés en hors taxe (HT).

*** Prestations complémentaires :**

Installation et désinstallation de l'équipement sportif mise à disposition : 150 € HT (forfait) ;

Prestation de ménage : 100 € HT (forfait) ;

Perte de clés/badge : 30 € HT (forfait) ;

En fonction du public accueilli, une prestation de sécurité peut être demandée / facturée sur devis.

La location à la journée s'entend de 8h à 18h.

La demi-journée s'entend soit de 8h à 13h, soit de 13h à 18h.

Au-delà de ces horaires, les heures supplémentaires de location sont facturées en sus au tarif horaire semaine (même le week-end).

Redevance de niveau A :

Les associations agréées d'étudiants de l'Université Lyon 2.

Les partenaires institutionnels et académiques conventionnés (association sportive Lyon 2, SDMIS...).

Les partenaires culturels conventionnés.

Redevance de niveau B :

Les associations étudiants hors Lyon 2.

Les associations et fédérations sportives.

Les partenaires institutionnels et académiques (universités, établissement de l'enseignement supérieur, collectivités territoriales, organisme de recherche, établissements hospitaliers ...).

Les associations d'intérêt général (sur présentation du rescrit fiscal justificatif) ou reconnues d'utilité publique.

Les partenaires culturels non conventionnés.

Redevance de niveau C :

Toutes entités extérieures non partenaires de l'Université.



Tarifs de mise à disposition des locaux du site Rachais

(applicables aux réservations qui seront faites à compter du 20 mars 2026 pour des mises à disposition à compter du 1er septembre 2026)

LOCAUX SITE RACHAIS	Capacité	Tarifs 1/2 journée (4 heures)				Tarifs journée (10 heures)				Tarifs soirs (18h30-21h30) et 1/2 journée weekend			
		Redevance A	Redevance B	Redevance C	Redevance D	Redevance A	Redevance B	Redevance C	Redevance D	Redevance A	Redevance B	Redevance C	Redevance D
Salle polyvalente	120 assis (88 gradins et 32 chaises) 321 debouts	0 €	300 €	1 200 €	1 500 €	0 €	625 €	2 500 €	3 000 €	0 €	1 000 €	2 000 €	2 500 €

Les tarifs sont exprimés en hors taxe (HT).

Prestation annexe sur demande : Visite guidée du Musée en complément de la location de la salle polyvalente : 200 € HT par tranche de 20 personnes en journée, et 300 € HT par tranche de 20 personnes en soirée ou weekend.

Prestation supplémentaire de sécurité facturée sur devis en supplément pour toute ouverture au-delà de 18 h.

Redevance de niveau A :

Les associations agréées d'étudiants de Lumière Lyon 2, et organisations représentatives étudiantes et personnels siégeant dans les instances de l'université.

Les services déconcentrés de l'Académie de Lyon.

L'EPCSCP Comue Lyon St E (hors membres et associés).

Redevance de niveau B :

Autres partenaires institutionnels et académiques conventionnés (universités, établissements de l'enseignement supérieur, collectivités territoriales, organismes de recherche, établissements de recherche).

Les partenaires culturels conventionnés.

Redevance de niveau C :

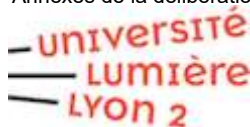
Les organismes de recherche non partenaires de l'établissement.

Les associations étudiantes hors Lyon 2.

Les associations d'intérêt général (sur présentation du rescrit fiscal justificatif) ou reconnues d'utilité publique.

Redevance de niveau D :

Toutes entités extérieures non partenaires de l'Université.



POLITIQUE TARIFAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

A COMPTER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2025/2026

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles L. 712-3, L. 123-3 à -4, D. 714-55 à 72,

Vu le Code du travail, et notamment les articles L. 6111-1, L.6221-1 et L. 6325-1,

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, et notamment son article 16,

Considérant que « Sur proposition du président ou du directeur de l'établissement, le conseil d'administration définit la politique générale de tarification des actions de formation continue, compte tenu du coût global de la formation continue évalué chaque année (...) »,

1. POLITIQUE TARIFAIRE DES DIPLOMES NATIONAUX

1.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les tarifs s'entendent hors taxe, l'université est exonérée de TVA au titre de l'article 261-4-4°a du code général des impôts pour ses activités d'enseignement universitaire et de formation continue.

Les tarifs de formation continue s'ajoutent aux droits nationaux d'inscription fixés par l'arrêté ministériel susvisé.

1.2 REPRISE D'ETUDES PARCOURS NON SPECIFIQUE FC

Sont qualifiés de stagiaires de la formation continue (FC), les adultes en reprise d'études bénéficiant d'un financement tiers ou finançant leur formation à titre individuel (avec mobilisation du compte personnel de formation -CPF ou non).

La période de césure n'est pas considérée comme une interruption d'études.

Le stagiaire de la formation continue bénéficie d'une ingénierie et de prestations spécifiques de formation constituant l'objet de la convention, comme par exemple,

- Information, orientation, conseil, analyse du projet professionnel en amont et pendant la formation
- Individualisation du parcours (entretiens...)
- Aide au montage des dossiers de financement
- Suivi du dossier de candidature / commission pédagogique et inscription administrative
- Suivi d'assiduité – feuille d'émargement mensuelle
- Aide à la recherche de stage, d'emploi
- Accompagnement par un tuteur pédagogique (accueil spécifique, tutorat, accompagnement au mémoire...)



Tenant compte de ces indicateurs, les publics suivants relèvent en général de la formation continue :

- ✓ un salarié en CPF de transition, dans le cadre d'un projet de transition professionnelle (PTP)
- ✓ un salarié pris en charge dans le cadre du plan de développement des compétences de l'entreprise ou par son OPCO (entreprises < 50 salariés)
- ✓ un demandeur d'emploi indemnisé en France
- ✓ un « individuel » s'autofinanciant qu'il soit agent du secteur public ou non (dans le cadre du CPF ou hors CPF)

Ces usagers bénéficient en effet, d'une ingénierie et de prestations spécifiques de formation constituant l'objet de la convention ou sont inscrits dans les parcours aménagés de la formation continue ou dans des dispositifs relevant de la formation continue (exemple diplôme universitaire).

Les bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi non indemnisés pourront relever du régime de la reprise d'études non financée si ils justifient de la non prise en charge du cout de leur formation par France Travail

Les usagers suivants relèvent quant à eux, de la formation initiale :

- ✓ étudiant salarié à temps partiel ou ayant assuré une période de service civique, ou une césure
- ✓ étudiant bénéficiant de la bourse CROUS sur critères sociaux
- ✓ lauréat du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)

1.3 : TARIFS – DIPLOMES NATIONAUX

Les tarifs de formation continue (diplômes nationaux) sont votés par le conseil d'administration et sont fixés, par formation, conformément aux grilles tarifaires jointes en annexes 1 et 2.

a) Tarification différenciée sur la base du quotient fiscal des candidats

Une tarification différenciée au bénéfice des candidats dont le cout de la formation n'est pas pris en charge ou pris en charge partiellement, est mise en œuvre pour certaines formations, en fonction du quotient fiscal du candidat, selon les barèmes suivants :

- Quotient fiscal inférieur ou égal à 14 000 euros : voir grille tarifaire selon diplôme
- Quotient fiscal compris entre 14 001 euros et 24 000 euros : voir grille tarifaire selon diplôme
- Quotient fiscal supérieur à 24 000 euros : tarif de base

Les formations concernées par les tarifs différenciés sont identifiées dans la grille tarifaire jointe en annexe 1.



Le quotient fiscal est calculé sur la base du revenu fiscal de référence (figurant dans l'avis d'imposition année N sur revenus Année N-1) divisé par le nombre de parts fiscales du foyer.

b) Tarifs des parcours en alternance ouverts aux stagiaires de la formation continue

Pour les stagiaires de la formation continue intégrant des parcours en alternance, les tarifs sont fixés conformément à la grille tarifaire, annexe 2. Les tarifs sont différenciés en fonction du quotient fiscal du candidat. (hors contrat de professionnalisation)

c) Politique tarifaire dans le cadre d'un suivi partiel du diplôme

Dans le cadre du suivi partiel, par exemple d'un module d'un **diplôme national**, les stagiaires de formation continue doivent s'acquitter des droits nationaux d'inscription. Le tarif horaire des modules des diplômes nationaux est fixé dans la grille tarifaire, annexe 1.

d) Politique tarifaire VAE

Les stagiaires effectuant une validation des acquis de l'expérience (VAE) règlent le montant complet des droits d'inscription nationaux pour l'année universitaire durant laquelle se tient leur jury. Pour les autres années, les stagiaires devront s'acquitter lors de leur inscription administrative d'un montant de 57 € (frais de gestion et droits d'accès à la bibliothèque) en sus des couts pédagogiques.

Ces usagers s'acquittent des tarifs VAE votés en conseil d'administration, conformément à la grille jointe en annexe. Des tarifs VAE ont été instaurés, selon le niveau du diplôme présenté en VAE et la nature du suivi réalisé (jury, accompagnement ou recevabilité).

e) Tarifs des Parcours aménagés en vue de l'obtention d'un diplôme national

Les parcours aménagés sont des parcours 100 % dédiés aux stagiaires de la formation continue.

Tout candidat inscrit dans un parcours aménagé doit s'acquitter du paiement des tarifs formation continue, fixés par délibération du Conseil d'administration (grille tarifaire - annexe 1).

Sauf exception, la tarification de ces diplômes aménagés repose sur une distinction entre le tarif 1 applicable aux candidats qui bénéficient d'un financement, quelle que soit son origine (France Travail, OPCO, entreprises, etc.) et le tarif 2 qui correspond au tarif « individuel payant ».



Pour les parcours aménagés de 18 mois, les droits nationaux sont redevables sur les 3 semestres, c'est-à-dire DN+DN/2 le troisième semestre.

Pour les parcours aménagés de 24 mois, les droits nationaux sont redevables chaque année universitaire.

En cas de redoublement, les candidats s'acquitteront uniquement des DN par année de redoublement.

Concernant le dispositif FORSE, le Tarif FPC (Formation Professionnelle) est appliqué aux candidats mobilisant leur CPF,

2. POLITIQUE TARIFAIRE DES DIPLOMES UNIVERSITAIRES (DU)

Les DU sont financés par l'Université **sur ses fonds propres**. Les tarifs des DU sont en conséquence alignés sur ceux de la Formation Continue.

Les Diplômes Universitaires n'ouvrent pas droit à une tarification différenciée basée sur le quotient fiscal du candidat, à l'exception du DUMI.

La tarification des diplômes universitaires repose sur une distinction entre le tarif 1 applicable aux candidats financés (tous types de financements : OPCO, France Travail, entreprises, etc.). Le tarif 2 correspond au tarif « individuel payant ».

Les tarifs des DU et les tarifs différenciés du DUMI sont fixés dans la grille tarifaire, annexe 1.

Les stagiaires de la Formation continue devront s'acquitter lors de leur inscription administrative d'un montant de 57 € (frais de gestion et droits d'accès à la bibliothèque) en sus des coûts pédagogiques.

3. POLITIQUE TARIFAIRE DE L'ALTERNANCE

Les droits d'inscription nationaux sont pris en charge par l'opérateur de compétences (OPCO) et/ou l'employeur et sont compris dans le coût de la formation.

3.1 Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti et un employeur.

L'employeur s'engage, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). L'apprentissage est une forme d'éducation alternée, qui concourt aux objectifs éducatifs de la nation (code de l'éducation). L'apprenti relève du statut de l'étudiant.



Le tarif appliqué est le Niveau de Prise En Charge (NPEC) en vigueur et défini par France Compétence, à la date de signature du contrat.

Les NPEC sont déterminés en cours d'année par France Compétences et par les branches professionnelles et sont donc susceptibles d'évoluer.

Pour toute modification à la baisse en cours d'année du NPEC, le tarif défini dans la grille tarifaire pour les contrats de professionnalisation entrera en vigueur pour les contrats d'apprentissage. Le reste à charge sera supporté par la structure d'accueil.

Sous réserve de la publication d'un décret prévoyant une règle différente.

Concernant les tarifs des formations en alternance, pour lesquels France Compétence n'a pas encore établi de NPEC au niveau de la mention, le cout contrat d'apprentissage est déterminé par voie réglementaire.

Concernant la fonction publique, les tarifs en vigueur sont ceux définis dans la grille tarifaire (annexe 2) relative aux tarifs « Contrat de professionnalisation ».

Les entités relevant des fonctions publiques d'Etat, hospitalière et territoriale (établissements publics, collectivités territoriales, services déconcentrés des Ministères, Agences Nationales, etc.) peuvent solliciter une demande de prise en charge partielle auprès de leurs organismes financeurs.

Le reste à charge est supporté par la structure d'accueil. Cependant une exonération peut être accordée par décision de la Présidente de l'Université ou de ses délégataires, sur proposition du directeur ou de la directrice du SCFC.

La convention de formation précisera le montant de l'exonération. Celle-ci ne pourra excéder 50% du niveau de prise en charge défini dans la grille tarifaire (annexe 2)

3.2 Le contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Il permet l'acquisition – dans le cadre de la formation continue – **d'une qualification professionnelle** (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) **reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle**. L'objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes. Les titulaires d'un contrat de professionnalisation relèvent du statut de stagiaire en Formation Continue.

Les tarifs en vigueur sont ceux définis dans la grille tarifaire, annexe 2.

Le niveau de prise en charge des Contrats de professionnalisation dépend de la politique des branches professionnelles et varie selon les OPCO entre 9,15€/heure et 15 €/heure. Le reste à charge est supporté par la structure d'accueil, à titre exceptionnel des dérogations peuvent être accordées sur décision de la présidente et sur proposition du SCFC.